Ville de beauchamp CCAS

Beauchamp, le 22 janvier 2024

Décision n° 2024-DEC-02-RA

SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC UNE SOPHROLOGUE DANS LE CADRE DE LA PREVENTION DE LA PERTE DE L'AUTONOMIE POUR LES RESIDENTS DE LA RESIDENCE EUGENE ROBIN

La Présidente du CCAS,

Vu la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles R 123-21 et R 123-22,

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 25 juin 2020, relative à la délégation de pouvoirs du Conseil d'administration donnée à la Présidente et à la Vice-présidente,

Considérant qu'il est prévu de renouveler l'activité sophrologie en mettant en place 40 séances dans le cadre de la prévention de la perte de l'autonomie pour les résidents de la résidence Eugène Robin ;

Article 1er : DECIDE de signer la convention avec Madame Stéphanie COPETTI, praticien sophrologue ouvert sous le numéro Siret 83045751100012 et code APE 8690F, situé 32, avenue Pierre Semard - 95250 Beauchamp ;

Article 2 : La prestation aura lieu de janvier à décembre 2024, pour un montant de 3 200,00 € TTC ;

Article 3 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Résidence Eugène Robin ;

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur Le Préfet du Val d'Oise au titre du contrôle de légalité.

Article 5 : DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Maire certifie que cette décision a été mise en ligne sur le site de la ville le

Le Maire,
Présidente du CCAS,

MAIRIE DE BEAUCHAMP CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (VAL D'OISE)

Françoise NORDMANN

Mairie de Beauchamp
Place Camille Fouinat
95250 Beauchamp

Tél. 01 30 40 45 45
www.ville-beauchamp.fr

Accusé de réception en préfecture
095-269500237-20240122-2024-DEC-02-RA-AI
Date de télétransmission : 12/02/2024
Date de réception préfecture : 12/02/2024